FÉDÉRATION DES FINANCES

L'ARTICLE DU JOUR

Le projet de loi a déjà été envoyé au Conseil d'Etat !

Le ministre des Relations avec le Parlement a annoncé que le projet de loi est rédigé et qu'il est entre les mains de l'instance chargée de conseiller le gouvernement en matière législative.

PAR CATHERINE GASTÉ

LES DÉS seraient-ils déjà jetés ? Hier, Marc Fesneau, ministre des Relations avec le Parlement, a vendu officiellement la mèche sur l'état d'avancée du projet de loi de la réforme du système des retraites. « Un texte est parti au Conseil d'Etat », a indiqué le ministre, insistant sur le fait que le travail parlementaire va permettre « d'amender, corriger, apporter des compléments » et « de l'étoffer ». « Les députés auront le dernier mot », a ajouté, prudent, Marc Fesneau.

Selon nos informations, l'envoi de ce texte, connu seulement de quelques membres du gouvernement, s'est fait en fin de semaine dernière. Il est « rédigé à 95 % », précise une source de l'exécutif.

Les syndicats exaspérés

Alors qu'une nouvelle mobilisation contre la réforme se profile jeudi et que s'ouvrent aujourd'hui les discussions sur la pénibilité et le travail des seniors, l'annonce en a déconcerté plus d'un dans les rangs syndicaux. Etaient-ils au courant ? « Non ! » réagit un brin énervé Yves Veyrier, le secrétaire général de Force ouvrière. « C'est bien la démonstration que ces discussions n'ont rien à voir avec le texte de la réforme, qui devait être déjà écrit avant les vacances. » Le numéro un de FO va d'ailleurs, nous confie-t-il, demander solennellement à Muriel Pénicaud, lors de la réunion au ministère, de suspendre le processus d'examen du projet de loi. « On ne peut pas nous dire qu'il y a des négociations, qu'il faut trouver un compromis et aller au pas de charge », poursuit le syndicaliste.

A la CFE-CGC, même surprise, même exaspération. « S'ils espèrent passer le message aux gens qu'il ne sert plus à rien de manifester, ils se trompent. Cela ne changera rien à notre détermination contre un projet qui n'est même pas financé et va avoir pour conséquence la baisse des pensions ! » s'exclame Pierre Roger, en charge du dossier retraites à la CFE-CGC. Selon lui, le gouvernement doit d'abord soumettre le texte du projet de loi aux instances paritaires concernées, principalement à la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), où siège Pierre Roger comme administrateur. « Ils sont censés attendre cet avis avant d'envoyer le texte au Conseil d'Etat. »

Or la réunion de la Cnav pour rendre cet avis a été fixée au 15 janvier. « Aujourd'hui, plus rien n'est vraiment surprenant de la part de ce gouvernement ! » poursuit-il.

« Le texte n'est pas figé », assure le gouvernement

L'étonnement est à moitié feint à la CFTC, où les cadres du syndicat étaient en conclave pour préparer le rendez-vous avec la ministre du Travail : « On se doutait que le texte était déjà rédigé », avoue un responsable. Les autres organisations syndicales n'étaient pas joignables.

Selon une source gouvernementale, l'envoi du texte en Conseil d'Etat ne « signifie en aucun cas que les négociations qui s'ouvrent ne serviraient à rien ». « Le texte n'est pas figé », assure cette source. Il reste la possibilité pour le gouvernement de faire « une lettre rectificative », pour modifier ou compléter un projet de loi, avant son examen par l'Assemblée nationale. C'est, en principe, le 24 janvier que le voile sera levé sur ce texte, en Conseil des ministres.

Le Parisien
*MARDI 7 JANVIER 2020

Retraites : l'exécutif prêt à un compromis, mais pas à n'importe quel prix

- Le Premier ministre s'exprime ce mardi matin sur RTL juste avant la reprise des concertations avec les partenaires sociaux. Il doit donner sa méthode de travail pour le retour à l'équilibre financier.
- La volonté de compromis fait ressortir au sein du gouvernement et de la majorité tout un nuancier de positions.

Isabelle Ficek
@IsabelleFicek

L'art de gouverner ? « *C'est un art de compromis* », a insisté lundi sur France Inter le ministre de l'Economie et des Finances, Bruno Le Maire, à la veille de la reprise, ce mardi, des concertations sur la réforme des retraites au ministère du Travail inaugurées par Edouard Philippe. Alors qu'Emmanuel Macron a demandé au Premier ministre que soit trouvé « *un compromis rapide* », voilà Bruno Le Maire qui, lundi, assure que « *jamais le compromis ne m'a paru aussi proche* ».

Mieux, sur la proposition du secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger d'une conférence de financement des retraites, jusqu'en juillet ou septembre, « *c'est une très bonne proposition ! Il faut saisir la main tendue* », s'est enthousiasmé le ministre de l'Economie, tout en rappelant que l'âge pivot est « *une bonne solution* » pour lui. Quant à la proposition d'un âge pivot avec un malus temporaire, comme à l'Agirc-Arrco, avancée dans « Le Parisien » par Richard Ferrand, le président de l'Assemblée nationale et proche d'Emmanuel Macron, Bruno Le Maire y est tout aussi favorable. « *Tout ce qui nous permet de sortir du conflit* [...] *est bon* », a-t-il souligné, même si son entourage a ensuite assuré qu'il ne fallait pas en sortir n'importe comment.

Car au moment de cette reprise des concertations, les réactions aux propositions de Laurent Berger et de Richard Ferrand font ressortir au sein du gouvernement tout un nuancier de positions, qui relève d'une approche du compromis plus ou moins souple et d'une recherche, parfois à tâtons, de la voie étroite pour avancer. Comme d'un souci, plus ou moins ferme, de vouloir toper – ou pas – avec les syndicats réformistes. « *En ce moment, c'est un peu la foire à la saucisse. Tout le monde cherche la bonne formule, mais on ne l'a pas encore trouvée* », avance un poids lourd de la majorité, qui estime que la proposition de Richard Ferrand « *vise surtout à montrer que nous ne sommes pas fermés* ». D'autres dans la majorité la voient comme une pression supplémentaire – après celle d'Emmanuel Macron – pour aboutir à ce fameux « *compromis rapide* ».

Ce mardi, Edouard Philippe, qui s'exprime sur RTL et va ouvrir les concertations au ministère du Travail, doit proposer une méthode de travail sur l'équilibre financier du système. Un point sur lequel Emmanuel Macron, lors du Conseil des ministres de lundi, « *a réitéré le vœu d'un compromis possible et rapide* », selon la porte-parole du gouvernement Sibeth Ndiaye.

> « Tout le monde cherche la bonne formule, mais on ne l'a pas encore trouvée. »
> **UN POIDS LOURD DE LA MAJORITÉ**

Le Premier ministre marquera aussi son « *intérêt* », indique Matignon, pour la proposition de Richard Ferrand. « *Il faut regarder. Tout va dans la même logique, celle d'améliorer l'âge pivot* », poursuit l'entourage d'Edouard Philippe.

Quant à l'idée de conférence de Laurent Berger, « *évidemment elle est intéressante, mais* [...] *cela mérite d'être travaillé* », continue Matignon, qui rappelle le cadrage du chef de l'Etat et ne veut donc « *pas séparer justice sociale et équilibre du système* ». Un proche d'Edouard Philippe estime aussi que celui-ci a déjà intégré un certain nombre de demandes et glisse qu'un compromis, ce sont des pas de chaque côté et « *pas un alignement complet où le gouvernement en oublierait ce en quoi il croit* ». « *Pas de chèque en blanc* », a insisté lui aussi lundi sur Europe 1 le délégué général d'En marche, Stanislas Guerini, tout en se montrant ouvert à un « *âge d'équilibre* » qui ne serait « *pas pur et parfait* » et pourrait encore être « *amendé via la pénibilité* » ou « *les modalités mises en œuvre par l'Agirc-Arrco* ».

Quant à Gilles Le Gendre, président du groupe LREM à l'Assemblée, il a rappelé sur LCI que la majorité souhaite « *ardemment un accord politique* » – et redit que les députés de la majorité ne veulent pas se passer de la CFDT. Il a esquissé comme ouverture l'entrée en vigueur de l'âge pivot après 2022. Et dit « oui » à la proposition de la CFDT « *si elle permet d'avancer* », mais « *"non", si elle repousse aux calendes grecques la question du financement* ». Bref, toute une palette que les concertations vont devoir clarifier.

Les Echos Mardi 7 janvier 2020

L'enjeu majeur de l'emploi des seniors

La concertation sur les retraites reprend ce mardi avec un focus sur la pénibilité et les fins de carrière. Si le taux d'emploi des 50-64 ans s'est nettement amélioré depuis 2003, il reste en dessous de la moyenne européenne.

Alain Ruello
@AlainRuello

Sujet connexe à la réforme des retraites mais enjeu de société à lui tout seul, l'emploi des seniors figurera, avec celui de la pénibilité, parmi les grands sujets abordés ce mardi au ministère du Travail, où se retrouvent syndicats et patronat à l'invitation d'Edouard Philippe en compagnie de Muriel Pénicaud et des autres ministres concernés, Laurent Pietraszewski, Agnès Buzyn et Olivier Dussopt. Cette réunion marquera le lancement d'une concertation sur un thème – les fins de carrière – que certains, FO en tête, appellent de leurs vœux depuis longtemps, comme contrepartie à la nécessité de « travailler plus » martelée par l'exécutif.

Les mesures qui en sortiront devraient être intégrées au projet de loi sous forme d'amendements lors de son examen au Parlement, celles-ci arrivant trop tard pour la présentation du texte en Conseil des ministres prévue le 24 janvier.

Estimant que les entreprises n'en font pas assez pour retenir leurs salariés en fin de carrière, ce que le patron du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux, a reconnu publiquement, le Premier ministre a confié mi-septembre une mission à Sophie Bellon, présidente du conseil d'administration du groupe de services Sodexo, épaulée par Jean-Manuel Soussan, directeur des ressources humaines de Bouygues Construction, et par Olivier Mériaux, ancien directeur général adjoint de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact).

> Les entreprises n'en font pas assez pour retenir leurs salariés en fin de carrière, a reconnu le patron du Medef.

Le texte, quasiment fini dit-on, ne devrait pas être mis sur la table ce mardi. Reste donc à voir comment il alimentera la concertation puisque le temps presse. A défaut de préconisations, les éléments de diagnostic sont connus. Sous l'effet des réformes des retraites qui toutes ont reculé l'âge légal de départ, le taux d'emploi des 50-64 ans s'est nettement amélioré : il est passé de 53,5 % en 2003 à 62,4 % mi-2019, selon l'Insee, contre 65,5 % pour l'ensemble de la population en âge de travailler. Là où le bât blesse, c'est qu'il diminue très nettement à l'approche de la cessation d'activité, dépassant de peu les 30 % pour les 60-64 ans alors que la moyenne européenne est supérieure à 45 %.

Préjugés en cascade

Même constat si l'on se penche sur le taux d'activité, qui recouvre l'ensemble des personnes présentes sur le marché du travail (en emploi ou au chômage). « *Le niveau du taux d'emploi des seniors en France ne peut donc être principalement imputé à l'existence d'un chômage plus élevé que chez nos voisins* », en concluait un rapport de France Stratégie, un centre de réflexion dépendant de Matignon, publié fin 2018. De fait, les fins de carrière des actifs les plus âgés sont particulièrement concernées par les préjugés, les questions de pénibilité, d'accès à la formation, et bien sûr de discrimination à l'embauche pour ceux qui se retrouvent au chômage avec un risque accru d'y rester très longtemps.

Pour améliorer la situation, le Medef propose de rendre plus attractives les règles de cumul emploi-retraite via une augmentation des pensions. L'Association nationale des DRH (ANDRH) s'est invitée au débat, imaginant la mise en place d'un index senior, à l'image de l'index égalité femmes-hommes. ■

Pénibilité : négociation très encadrée

Avant l'ouverture, ce mardi, des discussions sur l'amélioration du dispositif de la pénibilité, le gouvernement a prévenu qu'il ne comptait pas réintroduire les quatre critères exclus en 2017. En opposition frontale avec les syndicats, dont c'est la revendication principale en la matière.

Solveig Godeluck
@Solwii

Marta Nascimento/REA

Quatre critères de pénibilité avaient été supprimés par le gouvernement Philippe en 2017 : manutention de charges lourdes, postures pénibles, vibrations mécaniques et risques chimiques.

Ils voulaient des chocolats ; on leur offre des fleurs. La façon dont s'engage la discussion sur le dispositif de pénibilité, ce mardi au ministère du Travail, est révélatrice d'un certain dialogue de sourds entre le gouvernement et les syndicats qui veulent bien d'un régime universel de retraite (CFDT, Unsa, CFTC). Ces derniers réclament depuis deux ans le rétablissement des quatre critères de pénibilité qui ont été supprimés par le gouvernement Philippe en 2017 : manutention de charges lourdes, postures pénibles, vibrations mécaniques et risques chimiques. « *Avec les critères reconnus aujourd'hui, c'est 180.000 personnes concernées, si on met les quatre autres critères, c'est 800.000 personnes, et là ça commence à avoir du sens* », a expliqué le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger, dimanche soir sur France 2.

A noter que ces chiffres sont inférieurs à ceux de la Sécurité sociale (1,3 million de comptes ouverts), car ils n'incluent pas les droits acquis via les référentiels de branche distincts du compte de prévention de la pénibilité.

« Une belle idée pas opérationnelle »

Du côté du gouvernement, au contraire, la côte est claire depuis des semaines : on ne réintroduira pas les quatre critères abandonnés. Laurent Pietraszewski, le secrétaire d'Etat aux Retraites, l'a justifié dans les colonnes du « Parisien » le week-end dernier. « *Il est très difficile de demander aux artisans et employeurs de mesurer combien leurs salariés portent de charge, combien le couvreur porte de tuiles, etc. Cette approche théorique est une belle idée, mais elle n'est pas opérationnelle. On ne va pas remettre des critères purement formels qui ne fonctionnaient pas* », a-t-il déclaré. Sans écouter la CFDT, qui dit « *tant pis si on arrose un peu autour* », ou l'Unsa, pour qui « *si ce n'est qu'un problème technique, on peut toujours trouver une solution* ».

Mais Edouard Philippe a tout de même prévu des fleurs. « *Dès l'entrée en vigueur de la réforme, nous améliorerons le système, pour le rendre plus généreux* », a-t-il annoncé le 18 décembre.

Ainsi, les seuils permettant d'obtenir des points avec les six critères existants pourront être abaissés. Pour le travail de nuit, il suffira de 110 nuits par an au lieu de 120 ; pour les équipes alternantes, ce sera 30 nuits au lieu de 50. Résultat, 1,26 million de personnes seraient concernées par ces deux critères contre 860.000 actuellement.

Un droit à la reconversion

Par ailleurs, la pénibilité va changer de dimension en s'étendant à 250.000 fonctionnaires qui n'exercent pas de fonctions régaliennes. Pour certains, ce sera une avancée. Les infirmiers hospitaliers qui partent à 62 ans pourront anticiper leur départ de deux ans, comme dans les cliniques. En revanche, les aides-soignants qui vont sortir de la catégorie active n'auront plus la retraite à 57 ans mais à 60 ans, et sous conditions. C'est pourquoi le gouvernement a prévu pour eux trois ans de mi-temps payé à plein temps en fin de carrière.

Par ailleurs, le Premier ministre s'est engagé à lutter contre les « trappes à pénibilité », « *en reconnaissant un véritable droit à la reconversion pour celles et ceux qui sont exposés de façon durable à une activité pénible sur le plan physique* ». Pour une fois, en mettant l'accent sur la prévention plutôt que sur la compensation financière, il a mis d'accord le Medef et les syndicats. ■

La France dévoile sa nouvelle liste noire des paradis fiscaux

FISCALITÉ

Avec désormais treize Etats ou territoires, la liste française de paradis fiscaux, publiée ce mardi, est sensiblement remaniée depuis la dernière mise à jour de 2016.

Le Panama reste sur la liste, les Bahamas et les îles Vierges britanniques y rentrent.

Ingrid Feuerstein
@In_Feuerstein

Annoncée par le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, début décembre, la nouvelle liste française de paradis fiscaux vient d'être rendue publique. Par un arrêté publié ce mardi, la France a mis à jour sa liste noire d'Etats et territoires non coopératifs en matière fiscale. Avec désormais treize Etats ou territoires (Anguilla, les Bahamas, les Fidji, Guam, les îles Vierges américaines, les îles Vierges britanniques, Oman, le Panama, les Samoa américaines, les Samoa, les Seychelles, Trinité-et-Tobago et le Vanuatu), la liste est sensiblement remaniée depuis la dernière actualisation en 2016.

Six des sept Etats qui figuraient jusqu'ici sur la liste sont retirés (Botswana, Brunei, Guatemala, Iles Marshall, Nauru, Niue), le plus souvent parce qu'ils ont ratifié avec la France une convention d'assistance administrative en matière fiscale par laquelle ils s'engagent à échanger des renseignements fiscaux.

Ajout des Etats de la liste européenne

Seul le Panama est maintenu sur la liste, malgré l'existence d'un accord de coopération. Le pays avait réintégré les rangs des paradis fiscaux quelques jours après le scandale des « Panama papers » qui avait mis en lumière l'opacité de son industrie financière. Son nouveau gouvernement, élu au printemps 2019, s'est engagé à plus de transparence. Un engagement qui devrait se traduire par le vote de deux textes législatifs pour améliorer l'information comptable et créer un registre des bénéficiaires effectifs.

En attendant, Bercy considère que les informations transmises par le Panama sont encore insuffisantes. « *En dépit du dialogue engagé, l'état de la coopération fiscale avec le Panama n'a pas encore suffisamment progressé pour justifier un retrait de cet Etat de la liste française* », affirme-t-on à Bercy. Parmi les nouveaux venus figurent les Etats épinglés sur la liste européenne des paradis fiscaux. Cet ajout résulte d'une disposition de la loi fraude de 2018, selon laquelle la France intègre automatiquement les Etats de la liste de l'Union européenne.

> Six des sept Etats qui figuraient jusqu'ici sur la liste sont retirés.

C'est ainsi que les Fidji, Guam, les îles Vierges américaines, Oman, les Samoa, Trinité-et-Tobago et le Vanuatu font leur entrée ou leur retour sur la liste française, certains parce qu'ils facilitent la création de structure offshore, d'autres parce qu'ils proposent toujours des mesures pour réduire la base fiscale des contribuables ou faciliter le transfert de profits.

Engagement non respecté

D'autres Etats font leur entrée, même sans être épinglés par Bruxelles. La France considère qu'ils ne respectent pas leurs engagements en matière d'échange de renseignements. Cette sanction touche Anguilla, les Bahamas, les îles Vierges britanniques et les Seychelles. « *Concernant les îles Vierges britanniques, la France a encore 230 demandes d'informations en lien avec les "Panama Papers" pour un délai moyen de réponse de 400 jours. Avec les Bahamas, ce sont 50 demandes pendantes* », indique-t-on à Bercy. Parfois pointées du doigt comme étant inefficaces face à l'évasion fiscale, les listes de paradis fiscaux peuvent avoir des conséquences fiscales pour les Etats concernés, sans compter les implications diplomatiques.

L'inscription sur la liste française entraîne par exemple des retenues à la source alourdies (75 %) sur les flux financiers (intérêts, dividendes, plus-values, etc.) en provenance de la France et à destination de ces Etats non coopératifs, l'exclusion du régime mère-fille ou encore des obligations déclaratives renforcées. ■

Les Echos Mardi 7 janvier 2020